

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 06-345-1925 qui modifie le tableau de classement annexé au décret du 6 juillet 1904 sur les frais de déplacement.

n° 06-345-1925

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
29 août 1925

Numéro JO  
n° 345 du 31/08/1925

Date du numéro  
31 août 1925

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 30 juin 1925 (inséré au Journal officiel de la République française du 9 juillet 1925, page 6413) portant modification du tableau de classement annexé au décret du 6 juillet 1904 sur les frais de déplacement,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 30 juin 1925, portant modification au tableau de classement annexé au décret du 6 juillet 1904 sur les frais de déplacement.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sert et inséré au Journal officiel de la colome.

CHAPON-BAISSAC.